



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**RECUEIL SPECIAL n°8 du 23 JANVIER 2020**

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures, ainsi que sur le site Internet de la Préfecture ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr))

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER.....3**

**Secrétariat Général.....3**

- Décision en date du 23 janvier 2020 portant subdélégation de signature du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer - ordonnancement secondaire et pouvoir adjudicateur.....3

**CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LONGUENESSE.....8**

**Secrétariat de Direction.....8**

- Décision en date du 22 janvier 2020 portant délégation de signature et de compétence provisoire concernant le Centre Pénitentiaire de LONGUENESSE, dans le cadre de l'intérim de Monsieur MOHIB par Madame RIOCREUX du 24 janvier au 3 février 2020.....8

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

### SECRETARIAT GÉNÉRAL

- Décision en date du 23 janvier 2020 portant subdélégation de signature du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer - ordonnancement secondaire et pouvoir adjudicateur

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les délégations de signature conférées par les arrêtés préfectoraux du 20 janvier 2020 en matière d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes publiques et en matière de pouvoir adjudicateur, sont subdéléguées comme suit :

#### Article 1-1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis DELCOUR, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-calais, à Monsieur Édouard GAYET, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Pas-de-calais et à Monsieur Yvan GUITON, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, délégué à la mer et au littoral, pour l'exercice d'ordonnateur secondaire à l'effet de signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses (les commandes d'achat, les marchés de travaux, fournitures et services) et des recettes (les actes attributifs de subventions et les titres de recettes) sur les missions et les budgets opérationnels de programmes (BOP) indiqués dans l'arrêté susvisé du Préfet, ainsi que les actes nécessaires à la passation des marchés. Sont inclus dans les dépenses, toutes dépenses liées à la délégation FPRNM (au Fonds Barrier).

#### Article 1-2 :

à Madame Anne-Sophie MARGOLLE, Secrétaire générale, et à Madame Delphine CHEVALIER, Secrétaire Générale Adjointe, pour l'exercice d'ordonnateur secondaire à l'effet de signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses (les commandes d'achat, les marchés de travaux, fournitures et services) et des recettes (les actes attributifs de subventions et les titres de recettes) sur les missions et les budgets opérationnels de programmes (BOP) indiqués dans l'arrêté susvisé du Préfet.

#### Article 1-3 :

aux délégataires suivants à effet de recevoir les crédits et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, dans la limite des seuils et BOP suivants :

- les demandes pour engagement d'achat (fiche transmission au conseil de gestion pour engagement hors Moyens généraux) et les bons de commandes Chorus
- Les demandes pour engagement de subvention (fiche transmission au Conseil de gestion pour engagement): acompte et solde de subvention
- l'ensemble des actes (révision de prix, bon de commande, tranche conditionnelle) liés aux marchés signés par le Directeur

Programme	Service	Déléataire	Seuils (en euros, HT)	Nature de la dépense
0113-0181-0203-0205-0207-0215-0217-0354-0723	Secrétariat Général	Mme Anne-Sophie MARGOLLE Secrétaire Générale et Mme Delphine CHEVALIER, Secrétaire Générale Adjointe	50 000€	Hors marchés et/ou dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services
0354 - 0723		Mme Christelle CUVELLIEZ Responsable d'unité des Moyens Généraux	4 000€	Hors marché
			10 000€	Dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services
		M Manuel DUMONT, adjoint au responsable d'unité des Moyens Généraux	1 000€	Hors marchés
			2 000€	Dans le cadre d'un marchés travaux, fournitures et services
		Mme Catherine DELBARRE, responsable Pool véhicules-archives-courrier au sein de l'unité Moyens Généraux	4 000€	Dans le cadre du commande LYRECO et conventions UGAP (papier et consommables informatiques)
207	Service Sécurité Éducation Routière Bâtiment et Crises	Mme Hélène LEMOINE Responsable du SSERBC et Mme Laurence	1 000€	Hors marchés
			2 000€	Dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services
207	Service Sécurité Éducation Routière Bâtiment et Crises	Mme Hélène LEMOINE Responsable du SSERBC et Mme Laurence	50 000€	Hors marchés et/ou dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services

		BLANCHETEAU, Cheffe de service Adjointe du SSERBC		
0135	Service Habitat Renouvellement Urbain	Mme Nadine BAUMLIN, Responsable du SHRU et Mme Émilie RENARD Cheffe de service Adjointe du SHRU	50 000€	Hors marchés et/ou dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services
0113 - 0135 - 0181	Service de l'Environnement	M. Olivier MAURY Responsable du SDE, Mme Hélène VILLAR Cheffe de service Adjointe du SDE, et M. Pierre-Yves GESLOT, Chef de service Adjoint du SDE	20 000€	Hors marchés et/ou dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services
0113		M Jean Yves GAGNEUX, responsable de l'unité Police des eaux et des risques littoraux au sein du SDE	2 000€	Hors marchés et/ou dans le cadre du marché d'analyse, de contrôles, de petits matériels de laboratoire et de consommables de laboratoire
0135	Service Urbanisme et Aménagement	Mme Rachel KIRZEWSKI, Responsable du SUA, Mme Ariane DOMONT et M Raphaël VALENTIN, Chefs de Service Adjoints	20 000€	Hors marchés et/ou dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services
0113 - 0205	Service des affaires maritimes du littoral	M. Stéphane BRIMEUX, Chef du SAML, pi	20 000€	Hors marchés et/ou dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services
203	Capitainerie de Calais	M. Thierry GUERIN, Commandant de port	2 000€	Hors marchés
		M. Hubert KERVELLA, Commandant de port Adjoint		
		M. Eric DESTABLE, Commandant de port Adjoint		
203	Capitainerie de Boulogne-sur-Mer	M. Jérôme ABOTSI, Commandant de Port M. Gaëtan BOMMELAER, Commandant de port Adjoint	2 000€	Hors marchés

**Article 1-4 :**

aux agents désignés ci-dessous à effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les pièces suivantes nécessaires à la liquidation des dépenses:

- les certificats administratifs de constatation de service fait (bon de livraison certifié )
- les états d'acompte dans le cadre des marchés de travaux, fournitures et services

Agents	Fonctions	BOP
Christelle CUVELLIEZ	Responsable de l'unité Moyens Généraux	0203 - 0205 - 0354 - 0723
Manuel DUMONT	Adjoint au responsable des Moyens Généraux	
René CRIVIER	Responsable sécurité travaux et entretien	
Philippe CHANTRY	Gestionnaire archives	
Pierre DUMARQUE	Agent Fournitures bureau - archives	
Catherine DELBARRE	Responsable logistique	
Hervé GUIDET	Gestionnaire Pool VL	
Robert GUSTIAUX	Gestionnaire reprographie	

Manuel TREHOUX	Agent de Maintenance	
Eric PONTUS	Agent de Maintenance	
Didier TESTART	Agent de Maintenance	
Steve FAUGLOIRE	Agent de Maintenance	
Jérôme ABOTSI	Commandant de Port Capitainerie de Boulogne-sur-Mer	
Gaëtan BOMMELAER	Commandant-Adjoint Capitainerie de Boulogne-sur-Mer	
Carine MINET	Secrétaire – Capitainerie de Boulogne sur-Mer	
Thierry GUERIN	Commandant de Port – Capitainerie de Calais	0203
Eric DESTABLE	Commandant-Adjoint Capitainerie de Calais	
Hubert KERVELLA	Commandant-Adjoint – Capitainerie de Calais	
Véronique DELACOURT	Capitainerie de Calais	
Nadine BAUMLIN	Responsable SHRU	
Émilie RENARD	Cheffe de Service Adjointe du SHRU	
Anne-Sophie SLIWINSKI	Cheffe d'unité Parc Public	0135
Gregory BLANDIN	Instructeur financement Parc public	
Marie LEFINT	Agent instruction AUG gestionnaire financier	
Hélène LEMOINE	Responsable du SSERBC	
Laurence BLANCHETEAU	Chef de Service Adjoint du SSERBC	
Pauline DEVEAUX	Responsable de l'unité Éducation routière	
Didier GASKA	Adjoint au responsable de l'unité Éducation routière	207
Bruno ZIEJZDZALKA	Gestionnaire administratif et comptable	
Olivier MAURY	Responsable du SDE	
Hélène VILLAR	Cheffe de Service Adjointe du SDE	
Pierre-Yves GESLOT	Chef de Service Adjoint du SDE	
Régine BERNARD	Gestionnaire Administratif et financier	
Julien BOULANGER	Adjoint au Responsable de l'unité PERL	
Patrice MARGOLLE	Assistant administratif	0113 - 0135 - 0181
Jean Yves GAGNEUX	Responsable d'unité PERL au SDE	
Laurent LATURELLE	Responsable de l'unité GDR	
Doriane MAHE	Adjointe au responsable de l'unité GDR	
Valérie ZIOLKOWSKI	Adjointe au responsable de l'unité GDR	
Stéphane BRIMEUX	Chef du SAML, pi	
Carine KLAMKA	Adjointe gestion DPM SPPL contentieux juridiques	
Bruno BRAZIER	Adjoint POLMAR	
Julie MATANOWSKI	Responsable de l'unité Encadrement et Contrôle des activités Maritimes	
Philippe DUCROCQ	Responsable de l'Unité Littorale des Affaires Maritimes	0113 - 0205
Jonathan THOLO	Adjoint à la responsable de l'unité Encadrement et Contrôle des activités Maritimes	
Charlotte VAGANAY	Agent – unité ECAM/ULAM	
Christian POURRE	Assistant – unité ECAM	
	Chargé de mission Coordination des	

Philippe MASSET	politiques maritimes et littorales	
Virginie DHESSE	Responsable de l'unité Conseil de Gestion	0215 - 0217
Séverine THELLIER	Adjointe au responsable d'unité Conseil de Gestion	
Sabrina CAILLEAU	Secrétaire Médecine de prévention au SG	0215 - 0217

**Article 1-5 :**

Les personnes suivantes sont autorisées à valider sous l'application Chorus-DT le transfert de l'état de frais à la dernière validation et à sa mise en paiement : « Gestionnaire valideur » (GV)

Christelle CUVELLIEZ	Responsable de l'unité Moyens Généraux	0354 - 0207 - 0205 - 0135
Manuel DUMONT	Adjoint au responsable des Moyens Généraux	0354 - 0207 - 0205 - 0135

Les personnes suivantes sont autorisées sous l'application Chorus-DT :

- à valider l'ordre de mission, pour le déclenchement des prestations (service gestionnaire (SG))
- à exercer le rôle de FC (« Facturation centralisée »)

Virginie CREMETZ	Gestionnaire Budgétaire	0354 - 0207 - 0205 - 0135
Delphine LESUR	Gestionnaire Budgétaire	0354 - 0207 - 0205 - 0135
Lydia RIZZUTI	Gestionnaire Budgétaire	0354 - 0207 - 0205 - 0135

**Article 1-6 :**

Pour les émissions de titre de recette :

- à Mmes Ariane DOMONT, Isabelle COQUELLE, Mickaël CLEMENCE, Sandrine GROUT et M. David VERBRUGGHE, du Service Urbanisme et Aménagement, pour la liquidation sous l'applicatif ADS 2007 des taxes d'urbanisme, redevance de l'archéologie préventive et le versement pour sous-densité vers CHORUS.

- à Mme Virginie DHESSE, Responsable de l'unité Conseil de Gestion du Secrétariat Général, Mme Christelle CUVELLIEZ, Responsable de l'unité Moyens généraux du Secrétariat Général, Mmes Nadine BAUMLIN, Cheffe de service du SHRU et Émilie RENARD, Cheffe de service Adjointe du SHRU, pour la liquidation des ordres de recettes destinées à assurer le recouvrement des créances de l'État.

**Article 1-7 :**

aux agents désignés ci-après pour valider via le progiciel Chorus Formulaire les demandes d'engagement d'achat ou de subvention, les constatations de service fait et les transmissions d'ordre à payer :

Service	Délégué	Programme
Secrétariat général	Mme Delphine CHEVALIER, Secrétaire Générale Adjointe	0113 0135 0181 0203 0205 0207 0215 0217 0354 0723
Secrétariat Général / Moyens généraux	Mme Christelle CUVELLIEZ, responsable de l'unité Moyens généraux	0203 0205 0354 0723
	M. Manuel DUMONT, adjoint au responsable de l'unité Moyens généraux	
Secrétariat général / Mission Conseil de gestion	Mme Virginie DHESSE, responsable de l'unité Conseil de gestion	0113 0135

		0181 0203 0205 0207 0215 0217 0354 0723
	Mme Séverine THELLIER, adjointe à la responsable de l'unité Conseil de gestion	
Service Habitat et Renouvellement Urbain	Mme Nadine BAUMLIN, Responsable du SHRU	0135
	Mme Émilie RENARD, Cheffe de Service Adjointe du SHRU	
	Mme Anne-Sophie SLIWINSKI, Responsable de l'unité Parc Public	
	M. Grégory BLANDIN, Instructeur financement Parc Public	
Capitaineries	M. Jérôme ABOTSI, Commandant de Port – Capitainerie de Boulogne-sur-Mer	0203
	M. Gaëtan BOMMELAER, Commandant de port Adjoint	
	M. Thierry GUERIN, Commandant de Port – Capitainerie de Calais	
	M. Hubert KERVELLA, Commandant de Port Adjoint – Capitainerie de Calais	

**Article 2 :**

La décision en date du 21 octobre 2019 est abrogée.

**Article 3 :**

La présente décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Arras, le 23 janvier 2020

Le Directeur départemental des territoires et de la mer  
Signé Denis DELCOUR

---

## CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LONGUENESSE

---

### SECRETARIAT DE DIRECTION

---

- Décision en date du 22 janvier 2020 portant délégation de signature et de compétence provisoire concernant le Centre Pénitentiaire de LONGUENESSE, dans le cadre de l'intérim de Monsieur MOHIB par Madame RIOCREUX du 24 janvier au 3 février 2020

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R57-6-24, R57-7-5

Vu l'article 7 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978

Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 29 juin 2018, nommant Madame Bénédicte RIOCREUX, directrice des services pénitentiaires, en qualité de directrice placée à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille

Vu l'ordre de mission établi le 30 décembre 2019 pour Madame Bénédicte RIOCREUX, directrice placée, la mettant à disposition du Centre Pénitentiaire de Longuenesse, du 24 janvier au 3 février 2020, en qualité de chef d'établissement par intérim

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bénédicte RIOCREUX, directrice placée, directrice du Centre pénitentiaire de Longuenesse par intérim, délégation de signature et de compétence est donnée, au cours de la mission visée supra, à :

Madame Naomi MONNIER, directrice des services pénitentiaires Directrice Adjointe, pour toutes les décisions administratives et individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement du personnel de direction, délégation de signature et de compétence est donnée, au cours de la mission de Madame RIOCREUX visée supra, à :

Madame Cécile BOUZIN, Attachée d'administration d'Etat, pour toutes les décisions administratives et individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement du personnel de direction, délégation de signature et de compétence est donnée, au cours de la mission de Madame RIOCREUX visée supra, à :

Monsieur Michaël POPIEUL, Commandant Pénitentiaire, Chef de détention,  
Monsieur Fabrice MARIELLE, Capitaine Pénitentiaire,  
Monsieur Yannick MUTEZ, Lieutenant pénitentiaire,  
Monsieur Laurent VANHOVE, Lieutenant Pénitentiaire,  
Monsieur Jamel MIRAOUJ, Lieutenant Pénitentiaire,  
Monsieur Alexandre GAMBIER, Lieutenant Pénitentiaire,  
Monsieur Arnaud TALON, Lieutenant Pénitentiaire,

pour toutes les décisions administratives et individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement du personnel de direction, délégation de signature et de compétence est donnée, au cours de la mission de Madame RIOCREUX visée supra, à :

Monsieur Patrick BAYARD, Premier Surveillant,  
Monsieur Emmanuel DEHONDT, Premier Surveillant,  
Monsieur Jacky DUBUISSON, Premier Surveillant,  
Monsieur Régis GAUTHIER, Premier Surveillant,  
Monsieur Nicolas GEST, Premier Surveillant,  
Monsieur Alain GUILBERT, Major Pénitentiaire,  
Monsieur Fabian HOTIER, Major Pénitentiaire,  
Monsieur Christophe KIECKEN, Premier surveillant,  
Monsieur Wilfried LEQUIEN, Premier Surveillant,  
Monsieur Christophe SACAZE, Premier Surveillant,  
Monsieur Christophe VAN KERCKHOVE, Premier Surveillant,  
Madame LOMBART Mélanie, Première Surveillante,  
Monsieur STEEN Frédéric, Premier Surveillant,  
Monsieur DEKEYSER Sylvain, Premier Surveillant,  
Monsieur JACOB Grégory, Premier Surveillant,  
Monsieur FROISSART Jean-Philippe, Premier Surveillant,  
Monsieur MICELI Julien, Premier Surveillant,  
Monsieur JOLLY Michel, Premier Surveillant,  
Monsieur PRUVOST Claude, Premier Surveillant,

Fait à Lille, le 22 janvier 2020

La Chef d'établissement par intérim

Signé Bénédicte RIOCREUX, Directrice placée



Madame Bénédicte RIOCREUX, directrice des services pénitentiaires, directrice placée à la DISP de Lille,  
 Chef d'établissement par intérim du centre pénitentiaire de Longueuesse du 24 janvier au 3 février 2020,  
 Donne délégation de signature et de compétence, en application du code de procédure pénale (articles R57-6-24 et R57-7-5)  
 Aux personnes désignées et pour les décisions ci-dessous énoncées :

Décret 2013-368 du 30 avril 2013 – Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP –

Décisions administratives individuelles		Sources : code de procédure pénale	Adjoint au CE- Directeurs adjoints AAJU dans le cadre des performances de Direction	Chef de détention et Adjoint	Officiers	Majors et Premiers Surveillants
Mise en oeuvre de la procédure contradictoire pour les décisions individuelles défavorables à la personne détenue, à l'exception des décisions intervenant en matière disciplinaire ou en matière d'isolement		R. 57-6-8 et R.57-6-9	X	X	X	
Suspension de l'agrément d'un mandataire		R. 57-6-16	X			
Recueil de l'avis des personnels pour la rédaction du règlement intérieur		R. 57-6-18	X	X	X	
Authorisation d'accès à l'établissement		R.57-6-24 et D.277	X	X	X	
Délivrance, refus, suspension ou retrait des permis de visite des condamnés		R. 57-6-5, R. 57-8-10 D.403 et D. 411	X			
Authorisation de visite des avocats		R. 57-6-5	X			
Etablissement d'un tableau de roulement désignant pour une période déterminée les assessseurs extérieurs appelés à siéger en Commission de Discipline		R. 57-7-12	X			
Saisie du Procureur pour investigation corporelle par un médecin lorsqu'une personne détenue est soupçonnée d'avoir ingéré des substances ou des objets ou de les avoir dissimulés dans sa personne		R. 57-7-82	X	X	X	
Surséoir au droit de visite dans les cas prévus par l'article		R. 57-8-11	X	X	X	
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation		R. 57-8-12	X	X	X	
Authorisation pour une personne détenue et son visiteur de s'exprimer dans une langue étrangère		R. 57-8-15	X			
Décision de retenir une correspondance, tant reçue qu'expédiée, et notification à la personne détenue dans un délai de trois jours - Information CAP ou Magistrat saisi du dossier de la procédure		R. 57-8-19	X	X		
Authorisation, refus, suspension ou retrait de l'accès au téléphones pour les personnes condamnées		R. 57-8-23 et D.419-1	X			
Opposition à la désignation d'un aidant par une personne détenue selon les prescriptions de l'article		R. 57-8-6	X	X		

Décisions administratives individuelles		Sources : code de procédure pénale	Adjoint au CE- Directeurs adjoints- AAAM dans le cadre des permanences de Direction	Chef de détention et Adjoint	Officiers	Majors et Premiers Surveillants
Détermination des jours et horaires des offices en liaison avec les aumôniers		R. 57-9-5	X	X		
Maintien exceptionnel au quartier mineur d'une personne qui a atteint la majorité en détention (jusqu'à l'âge de 18 ans et 6 mois)		R. 57-9-11	X	X		
Placement en cellule d'un mineur avec une personne détenue de son âge soit pour motif médical, soit en raison de sa personnalité		R. 57-9-12	X	X	X	X
Autorisation de participation d'une personne détenue mineure aux activités organisées avec des personnes majeures		R. 57-9-17	X	X	X	
Signature de l'acte d'engagement préalablement à l'exercice d'une activité professionnelle par une personne détenue		R. 57-9-2	X	X	X	
Interdiction d'accès à une publication écrite ou audiovisuelle		R. 57-9-8	X			
Représentation du chef d'établissement à la Commission de l'Application des Peines – Rapport à cette commission des sanctions de confinement en cellule ordinaire et de placement en cellule disciplinaire		D.49.28 R.57-7-28 et R.57-7-29	X	X		
Demande d'enquête par le SPIP pour compléter un dossier d'orientation		D.79	X			
Présidence de la Commission pluridisciplinaire unique		D.90 à D.92	X	X		
Affectation des personnes détenues en séparant en cellule les prévenus des condamnés, les primo-délinquants des personnes ayant déjà été incarcérées, des personnes détenues devenues majeures en détention et âgées de moins de 21 ans des personnes majeures, et des personnes condamnées à la contrainte judiciaire des autres personnes détenues		D.93	X	X	X	X
Information du DJ et du JAP à l'occasion de la suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue en raison de sa personnalité		D.94	X	X		
Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur ou d'une permission de sortir, sont autorisées à détenir		D.122	X			
Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur		D.124	X	X		
Contrôle de la stricte application des consignes données au personnel de surveillance pour le contrôle des personnes détenues placées en chantier extérieur		D.131	X	X	X	X
Saisie du Juge de l'application des peines aux fins de retrait de tout ou partie du bénéfice du CRP en cas de mauvaise conduite du condamné pendant sa détention provisoire		D.147-7	X	X	X	
Signature de l'acte d'écrrou et de l'avis d'écrrou donnés par le chef d'établissement au procureur de la République		D.149	X	X	X	
Organisation de réunions de synthèse afin de coordonner l'action des différents personnels et de faciliter l'échange d'informations sur les modalités d'application des régimes de détention		D.216-1	X	X	X	X

Décisions administratives individuelles		Sources : code de procédure pénale	Adjoint au CE- Directeurs adjoints- AAMJ dans le cadre des permanences de Direction	Chief de détention et Adjoint	Officiers	Majors et Premiers Surveillants
Demande de retrait de l'habilitation d'un assesseur extérieur appelé à siéger en commission de discipline		D.250	X			
Information des personnes détenues et recueil de leurs observations et suggestions		D.258-1	X	X	X	X
Audience d'une personne détenue en cas de requêtes ou plaintes		D.259	X	X	X	X
Appel aux forces de l'ordre quand la gravité et l'ampleur d'un incident survenu dans l'établissement ne permettent pas d'assurer l'ordre et la sécurité		D.266	X			
Contrôle des locaux et programmation des rondes, notamment les rondes après le coucher et au cours de la nuit		D.272 et D.276	X	X	X	X
Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, de médicaments, matériels et appareillages médicaux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion		D.273	X	X	X	
Autorisation d'entrée ou de sortie d'argent, correspondance ou objet en détention		D.274	X	X	X	
Détermination des modalités d'organisation du service des agents		D.276	X	X	X	X
Emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue		D.283-4	X	X	X	X
Lors de l'incarcération d'un mineur, information de la famille et des services de la PJJ		D.284	X	X	X	
Visite de toute personne détenue le jour ou le lendemain de son incarcération		D.285	X	X	X	X
Décisions portant sur les transfèvements, les sorties et les extractions, ainsi que sur la désignation des escortes et des dispositifs de sécurité pour ces mouvements		D.292 à D.294, D.299, D.308, D.310 et D.311	X	X	X	X
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur de la part disponible de leur compte nominatif		D.330	X	X	X	
Autorisation pour une personne détenue de retirer des sommes de son livret de Caisse d'Epargne		D.331	X	X	X	
Retenue sur part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés		D.332	X	X	X	
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteuses les personnes détenues à leur entrée dans un établissement pénitentiaire		D.337	X	X	X	X
Autorisation de remise à un tiers désigné par une personne détenue d'objets lui appartenant qui ne peuvent pas être transférés en raison de leur volume ou de leur poids		D.340	X	X	X	
Contrôle des cantines et limitation en cas d'abus		D.343	X	X	X	
Fixation des prix pratiqués en cantine		D.344	X			
Attribution de l'aide aux personnes détenues indigentes		D.347-1	X			
Prise en charge par les personnes détenues du financement des appareillages, prothèses, actes, traitements ou interventions chirurgicales		D.367	X			

Décisions administratives individuelles		Sources : code de procédure pénale	Adjoint au CE- Directeurs adjoints- AAMJ dans le cadre des permanences de Direction	Chef de détention et Adjoint	Officiers	Majors et Premiers Surveillants
Suspension de l'habilitation d'un praticien et des autres personnels hospitaliers de la compétence du chef d'établissement		D.388	X			
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation		D.389	X			
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé		D.390	X	X		
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite		D.390-1	X	X		
Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif		D.395	X	X	X	
Interdiction pour des condamnés de correspondre avec des personnes autres que leur conjoint ou leur famille		D.414	X			
Autorisation pour les personnes détenues d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible		D.421	X			
Autorisation pour les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite		D.422	X	X	X	
Information de la famille en cas de décès, maladie mettant ses jours en danger, accident grave ou placement dans un hôpital psychiatrique d'une personne détenue, ainsi que, le cas échéant, le conseil, l'aumônier et le visiteur de prison qui suivent cette personne détenue		D.427	X	X	X	
Réception et envoi d'objets par les personnes détenues		D.430 et D.431	X	X		
Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations		D.432-3	X			
Déclassement d'un emploi en cas d'incapacité ou suspension en cas d'inadaptation à l'emploi d'une personne détenue		D.432-4	X	X	X	
Affectation des personnes détenues au service général de l'établissement		D.433-3	X			
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux qui sont organisés par l'éducation nationale		D.436-2	X	X	X	
Refus opposé à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement		D.436-3	X			
Détermination de la durée du travail et le temps nécessaire pour les repas, les promenades et les activités éducatives et de loisirs des personnes détenues affectées au travail		D.433-6	X			
Détermination des actions de formation professionnelle au profit de la population pénale		D.438	X			
Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices		D.439-4	X			
Accès des personnes détenues aux publications écrites et audiovisuelles – réception ou envoi vers l'extérieur de publications écrites et audiovisuelles par les personnes détenues		D.443 et D.443-2	X			

Décisions administratives individuelles		Sources : code de procédure pénale	Adjoint au CE- Directeurs adjoints- AAMI dans le cadre des performances de Direction	Chef de détention et Adjoint	Officiers	Majors et Premiers Surveillants
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les personnes détenues		D.446	X	X		
Désignation des personnes détenues autorisés à participer à des activités		D.446	X	X	X	X
Autorisation pour les personnes détenues de participer à des activités collectives ou à des jeux excluant toute idée de gain, sous le contrôle d'un personnel de surveillance		D.447	X	X	X	X
Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération		D.449	X	X	X	
Autorisation d'acquisition de matériels informatiques par les personnes détenues		D.449-1	X			
Programmation des activités sportives de l'établissement		D.459-1	X	X	X	X
Intendiction à une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité (mise en œuvre procédure contradictoire)		D.459-3	X	X	X	
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves		D.473	X	X	X	
Détermination des jours et horaires de visites pour les visiteurs de prison		D.476	X			
Consultation des services de la PJJ avant toute décision relative aux modalités de prise en charge d'une personne détenue mineure		D.514-1	X	X	X	X

Fait à LONGUENESSE, le 22 janvier 2020

La Chef d'établissement par intérim  
Bénédicte RIOCREUX  
Directrice placée